

Commune de  
**FLINES-LEZ-RACHES**

PLAN LOCAL D'URBANISME

Document principal n°1/3  
1:7 000

Vu pour être annexé à la délibération du 22/06/2021  
arrétant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Flines-lez-râches,  
Le Maire,

Des plans Bis et Ter complètent le règlement principal  
sur les thématiques des risques, des nuisances et du cadre de vie.

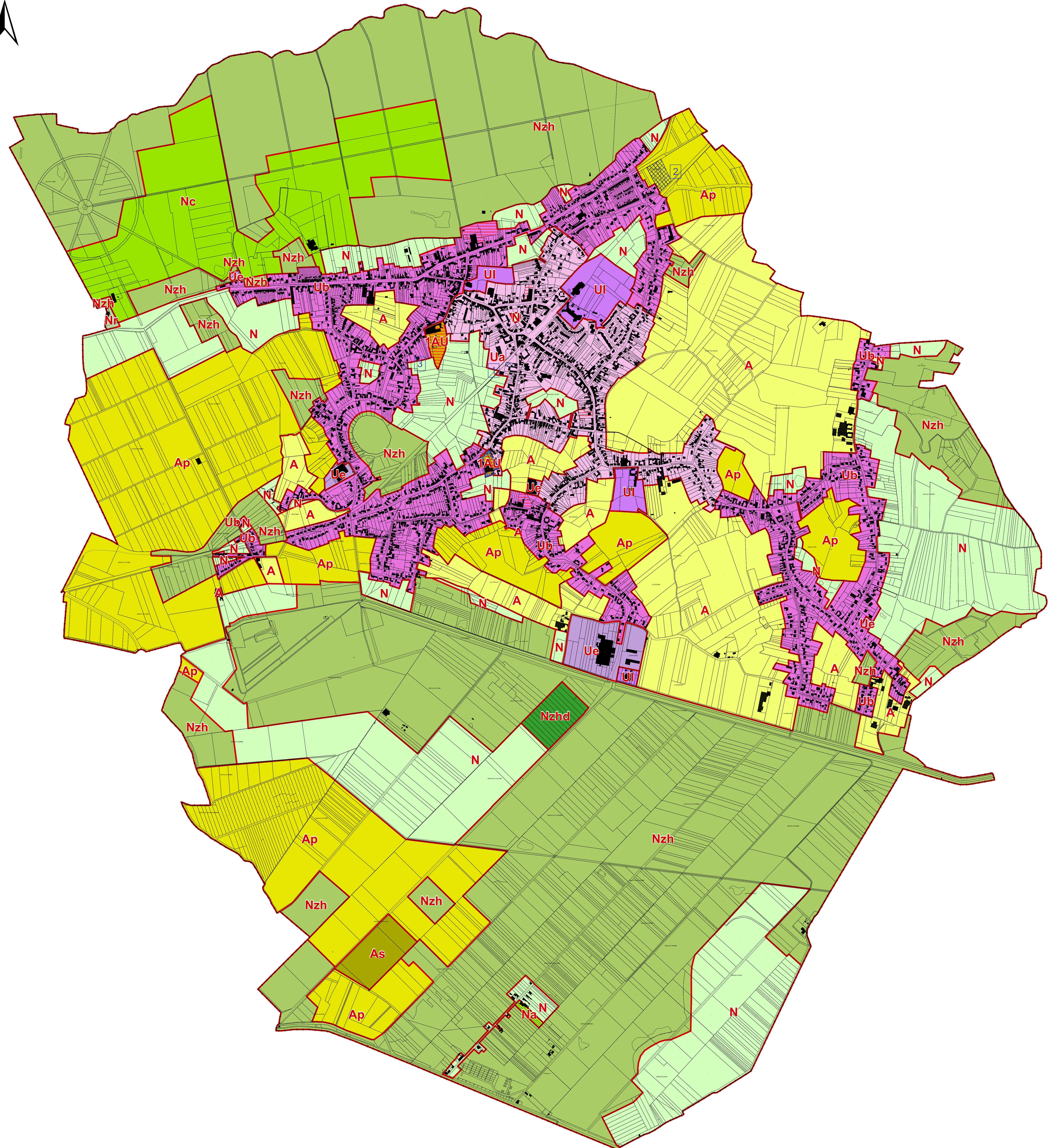
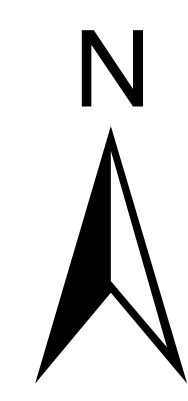
ARRETE LE : 22/06/2021  
APPROUVE LE :



Légende

- Emplacement réservé
- Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global (PAPAG)
- Zones :
- Ua : Secteur urbain du centre ville
- Ub : Secteur urbain de faible densité
- Ue : Secteur urbain économique
- Ui : Secteur urbain d'équipement public
- 1AU : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole
- Ap : Secteur agricole de protection paysagère
- As : Secteur agricole de la station d'épuration
- N : Zone naturelle et forestière
- Na : Secteur naturel d'artisanat isolé
- Nc : Secteur naturel de carrière
- Nr : Secteur naturel du restaurant
- Nzh : Secteur naturel de zone à dominante humide
- Nzhd : Secteur naturel de l'ancienne décharge en zone à dominante humide

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	1 183 m <sup>2</sup>	Equipement public	Commune
ER n°2	10 860 m <sup>2</sup>	Cimetière	Commune
ER n°3	878 m <sup>2</sup>	Aménagement hydraulique	Commune



0 100 200 300 400 500 600 700 mètres